



Rapport final sur la rencontre de Cap de l'Eau du 02 février 2019

Objet : Célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides 2019

Objectif de la rencontre :

- 1- Sensibiliser les acteurs locaux et les décideurs sur l'importance écologique, sociale et économique des zones humides et sur leur bonne gestion durable en tant qu'écosystèmes fragiles, et comme moyen naturel de faire face aux changements climatiques ;
- 2- Plaidoyer pour une contribution des acteurs de la société civile, en concertation avec les pouvoirs publics, dans l'élaboration d'une politique publique pour la gestion durable des ressources naturelle.
- 3- Célébrer la Journée Mondiale des Zones Humides pour commémorer la signature de la Convention Internationales des Zones Humides signée en Iran dans la ville Ramsar en 1971.
- 4- Rappeler aux décideurs la nécessité de prendre en considération l'approche participative et l'application des principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) objet de la Convention Internationale que le Maroc a signé.
- 5- Rappeler aux décideurs les prescriptions de la Constitution du Maroc de 2011, stipulant la démocratie participative et la nécessité d'intégrer les associations de la société civiles et leur consultation dans l'élaboration des politiques publiques.
- 6- Rappeler au point focal de la Convention Ramsar au Maroc, à ce jour le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification, les recommandations de la Mission Consultative effectuée par le Secrétariat Permanent de la Convention Ramsar au SIBE de l'Embouchure de la Moulouya le 12 – 16 Octobre 2010 notamment les paragraphe N° 1a, 1b, 2a, et 2b pour mettre en place un statut de protection du site, conformément à la loi 22-07 sur les aires protégées et nommer une structure responsable, un comité de gestion de cette aire protégée, chargée du suivi et de la mise en œuvre de la gestion sur la base du plan de gestion et la mise en œuvre d'un mécanisme de concertation avec tous les usagers du SIBE.
- 7- Etudier la situation actuelle de la rive gauche du SIBE de l'embouchure de la Moulouya et diagnostiquer ses besoins pour sa mise à niveau et la protection de cette zone humide.

Les résultats obtenus :

- 1- Soixante personnes parmi les riverains du SIBE de la Moulouya et un certain nombre d'association et d'acteurs locaux ont participé à la célébration de la JMZH au Maroc de l'Oriental au titre de l'année 2019.
- 2- Soixante personnes parmi les riverains du SIBE de la Moulouya et un certain nombre d'association et d'acteurs locaux ont été informé sur la situation de cette zone

humide et ont été sensibilisé sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles.

- 3- L'assistance a été sensibilisée sur la nécessité de protéger les zones humides et plaider pour mettre en place un plan de gestion des zones humides et mettre en œuvre la stratégie nationale des zones humides.
- 4- L'assistance a été informée sur l'idée de créer un collectif ou un réseau pour rassembler les associations qui a pour objet de défendre et protéger les zones humides. Les premiers contacts ont eu lieu en 2016 lors du séminaire national organisé à Agadir le 12 et 13 février 2016 et qui a réuni plus de 35 associations de différentes régions du Maroc.
- 5- Participation des journalistes et couverture médiatique de l'événement pour porter l'information au public et aux décideurs au niveau national et régional avec la publication de nombreux articles et de vidéo et d'interview sur les chaînes de la radio nationale ou régional d'Al Hoceima.

Les organisateurs :

- 1- Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental (ESCO)
- 2- Association Moulouya pour l'Environnement et la Développement (AMED)
- 3- L'Ecolo Plateforme du Maroc du Nord (ECOLOMAN)
- 4- Avec l'appui financier du programme MOUCHARAKA MOUWATINA financé par l'UE

Les partenaires présents :

- 1- La Direction Provinciale de Nador des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification.
- 2- Programme MOUCHARAKA MOUWATINA
- 3- Service de la Pêche Maritime.
- 4- Parlementaires et élus locaux.
- 5- Associations de la société civile (4 associations de différentes localités de la Région de l'Oriental et de l'ECOLOMAN : Berkane, Madagh, Oujda et Cap de l'Eau).
- 5- La presse locale et les médias (Radio nationale, Radio régionale d'Al Hoceima, la Map de l'Oriental et la presse électronique).

Les partenaires (invités) absents :

- 1- La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification (représentant local du point focal Ramsar).
- 2- La Direction Régional du Développement Durable en oriental
- 3- L'Agence du Bassin Hydraulique de la Moulouya
- 4- La Wilaya de la Région de l'Oriental
- 5- La Province de Nador
- 6- Le Conseil Régional de l'Oriental
- 7- Le Conseil Provincial de Nador

Les activités réalisées lors de la JMZH le 02 février 2019 :

- 1- L'Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental, l'association Moulouya pour l'environnement et le Développement et le collectif de l'Ecolo Plateforme du Maroc du Nord avec leur partenaires ont célébré la JMZH le samedi 02 février 2019 avec les riverains du SIBE de l'embouchure de la Moulouya dans une ambiance conviviale.
- 2- Un programme très riche a été réalisé avec le soutien du programme Moucharaka Mouwatina financé par l'UE et mis en œuvre par l'UNOPS et en partenariat avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification et du Service de l'ONEP de Cap de l'Eau.
- 3- Dans la matinée a été réalisée une campagne de reboisement sous l'encadrement du service forestier de Nador
- 4- Après cette campagne de reboisement une visite guidée a été effectuée au Site d'intérêt écologique et biologique de l'embouchure de la Moulouya et encadrée par le Dr Benata Mohamed et Mr Najib Bachiri.
- 5- Ensuite il a été procédé à la visite de la STEP de Cap de l'Eau sous l'encadrement d'un technicien de l'ONEP et aussi par l'ingénieur responsable qui a donné des informations techniques lors d'un contact téléphonique et nous a confirmé que l'effluent de la STEP répond aux normes marocaines de qualité. Sur la question de pouvoir réutiliser cette eau traitée en irrigation dans l'agriculture elle a précisé que cette question relève de l'Agence du Bassin Hydraulique de la Moulouya et du Ministère de l'Agriculture.
- 6- Après cette période matinale une pause déjeuner offerte par l'association locale Moulouya pour l'environnement et le développement qui a bien voulu nous offrir un repas avec des poissons de la pêche locale.
- 7- Dans l'après midi il a été organisé un séminaire pour l'information et la sensibilisation sur l'importance des zones humides comme moyen naturel pour faire face aux changements climatiques au complexe socio-culturel de Cap de l'Eau relevant du Ministère de la Jeunesse et Sport.
- 8- Après le mot de bien venue du comité d'organisation prononcé par Mr Samir Choudna et le mot de Mr Benyounes Znasni coordinateur du programme Moucharaka Mouwatina, ont eu lieu deux exposés scientifiques de haut niveau l'un par le Dr Saaïdi Abdel Wahid sur le thème : « L'embouchure de la Moulouya entre le dysfonctionnement territorial et les risques des changements climatiques » et l'autre par le Dr Benata Mohamed sur le thème : « L'importance des zones humides comme moyen naturel pour faire face aux changements climatique » mais avant de commencer son exposé il été procédé à la projection d'une vidéo de Mme Marta Rokhase Irghou, Secrétaire Général de la Convention Ramsar sur l'importance des zones humides et la nécessité de leur protection. Ce séminaire a été modéré ainsi que la discussion qui s'en est suivi par l'activiste et défenseur des zones humides Mr Najib Bachiri.
- 9- Pour assurer une large diffusion de l'information, les exposés scientifiques ont été mis à la disposition des journalistes et de la presse et des participants qui ont exprimé leur intérêt.
- 10- Après la parole a été donné à la salle pour échanger des questions réponses ou des points de vue et quelques recommandations.

Les recommandations :

- 1- L'assistance a accueilli favorablement l'idée de créer un collectif ou un réseau national des associations qui s'occupent de la protection des zones humides au Maroc, ce réseau doit regrouper l'ensemble des facteurs locaux notamment les associations, les chercheurs, les universitaires, les techniciens et tout acteur qui concerné par la protection des zones humides
- 2- La nécessité de veiller sur la représentativité de toutes les régions du territoire marocain.
- 3- La mise en œuvre de la stratégie nationale des zones humides et adoption des plans de gestion participative des zones humides avec les riverains et les associations qui s'intéressent de ce domaine.
- 4- Veiller sur le classement du SIBE de l'embouchure de la Moulouya en tant qu'aire protégée conformément à la loi 22-07.
- 5- Mise en place des procédures de consultation de tous les intervenants et les utilisateurs (riverains, associations, chercheurs, universitaires...) en instaurant les comités de gestion selon l'arrêté d'application de la loi sur les aires protégées.
- 6- Nécessité de faire bénéficier la rive gauche du SIBE de la Moulouya des projets de restauration des dunes sableuses bordières sur le rivage du SIBE et d'observatoires des oiseaux qui séjournent dans cette zone humide.
- 7- L'assistance a enregistré avec satisfaction l'inscription dans le plan d'aménagement de la ville de Cap de l'Eau de la zone humide en tant que site Ramsar d'importance écologique et biologique à protéger.
- 8- Veiller sur la qualité de l'effluent de la STEP et sa conformité avec les normes marocaines et autoriser sa réutilisation pour l'irrigation dans le domaine agricole pour valoriser les efforts fournis pour son traitement et éviter son déversement dans la Moulouya.
- 9- Respecter le débit environnemental de la Moulouya pour préserver les écosystèmes existants et la réalimentation sédimentaire du littoral de Saïdia-Cap de l'Eau menacé par l'érosion et le recul de la ligne de côte.
- 10- Renforcer le cordon sableux de la rive gauche par la technique des ganivelles à l'instar de la rive droite.
- 11- L'assistance qui a exprimé sa satisfaction que le plan d'aménagement a pris en considération le statut de cette zone comme zone protégée insiste sur l'interdiction de toute construction en dur et recommande de classer la zone depuis « Kamkoum El Baz » à l'embouchure comme parc national vu ses paysage panoramique et sa richesse faunistique et floristique.

Pour des informations complémentaires s'adresser à :

- Benata Mohamed ; GSM : 0666 580 541 ; mail : oujdaesco@yahoo.fr
- Sbai M'Barek ; GSM : 0668 431 585 ; mail : sbai-m@hotmail.com
- Choudna Samir ; GSM : 0699 763 981